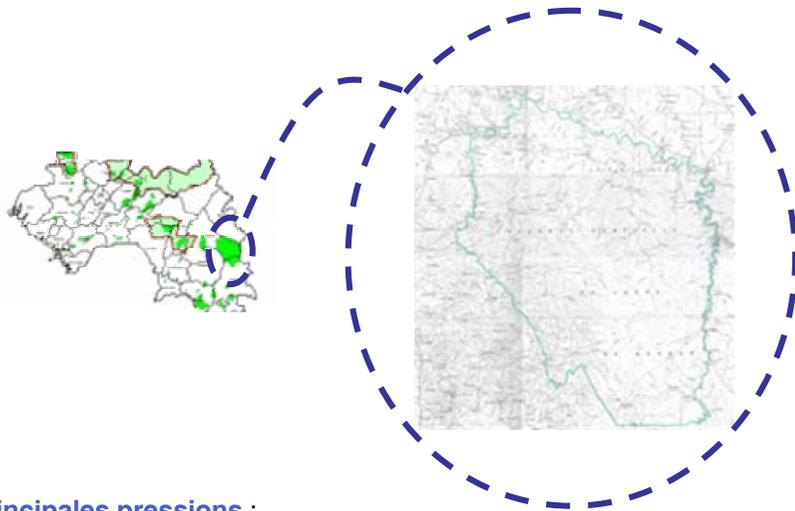


RESERVE DE FAUNE DE KANKAN (ET PARC DIWASI)



Principales pressions :

- Régime des incendies : feux de brousse incontrôlés initiés par les chasseurs ;
- Braconnage très important (chasse et pêche avec des filets à petite maille) ;
- Coupe abusive du bois (bois d'œuvre pour la commercialisation) ;
- Plantations (défrichements culturels) ;
- Pollution des eaux par l'utilisation d'une plante toxique pour les activités de pêche (technique utilisée depuis deux ans environ). Cette plante cultivée en amont des cours d'eau provoque une diminution du taux d'oxygène dans l'eau, ce qui détruit l'écosystème d'eau douce.

La forte convoitise de la zone pour ses ressources minières (or, fer, diamant) constitue également une menace sur l'AP.

Superficie :

531 448 ha dont 104 000 ha ont été amodiés à un privé (parc Diwasi)

Catégorie IUCN :

Label international : aucun

1- Contexte : D'où part on ?

Acte et date de création :

RF Kankan

Réserve de faune de Kankan-Folonigbè créée par Arrêté « promulguant en Afrique Occidentale française le décret du 10 mars 1925 réglementant la chasse et instituant des parcs nationaux de refuge pour les espèces animales en Afrique Occidentale française ».

Parc Diwasi

Parc diwasi créé le 31/12/2004 par arrêté A/2004/11200/MAEEF/SGG/CAB.

Raisons de classement :

RF Kankan

Protection des espèces animales par la création de « parcs nationaux de refuge »

Parc Diwasi

Création d'un parc animalier à but touristique qui s'inscrit dans le cadre d'un processus de conservation de la biodiversité

Propriétaire foncier :

RF Kankan

Etat

Parc Diwasi

Etat

Institution de gestion :

RF Kankan

Etat, via la Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Parc Diwasi

Privé, dans le cadre du cahier des charges du bail emphytéotique 45 ans attribué par arrêté N°11200 du 31/12/2004 par la Direction Nationale des Eaux et Forêts du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts.

Projets en cours sur l'AP :

RF Kankan

Aucun à l'heure actuelle, mais il y a eu un appui budgétaire et technique de la GTZ de 1998 à 2000.

Parc Diwasi

ONG Non Nobis qui apporte divers appui aux populations riveraines (maraîchage, sensibilisation à la protection de l'environnement, appui

scolaire, etc.)

Limites de l'AP :

RF Kankan

Les limites de la réserve sont des bassins fluviaux. La plupart des riverains ne savent pas qu'ils habitent dans une aire protégée.

Pas de conflit de propriété car il n'y a pas de restriction sur les activités humaines dans l'AP.

Parc Diwasi

L'ensemble du parc est délimité par des repères naturels (fleuve, route). Seule la ZIP bénéficie d'une signalisation adéquate (panneaux). Les riverains ne savent pas qu'ils habitent dans une zone tampon (qui est contigue avec la RF de Kankan).

Il y a eu des conflits de propriété avec des villageois qui exploitaient une partie de la ZIP.

Le règlement de l'AP :

RF Kankan

Les règlements qui s'appliquent à l'AP sont ceux dictés par les codes de la faune et le code forestier.

Parc Diwasi

Le parc Diwasi doit se conformer au cahier des charges du bail attribué par l'administration forestière. Il n'existe pas d'autres documents précisant les pratiques ou règlements encadrant la conservation du parc.

L'application de la loi :

RF Kankan

Il n'y a pas d'activité de surveillance à proprement parler mais seulement quelques prises de contacts avec la confrérie des chasseurs pour les impliquer dans la surveillance.

Parc Diwasi

Un mécanisme de surveillance informel qui implique les écogardes de Diwasi et les comités villageois vient d'être mis en place.

Les futures arrestations seront référées au conservateur de l'AP qui transférera le cas à l'administration des Eaux et Forêts, seule compétente en matière de police forestière.

Inventaires des ressources :

RF Kankan

Il y a très peu de données disponibles (inventaire faune et flore fait en 2002 lors du projet GTZ puis en 2007 par ONG Sylvatrop).

Parc Diwasi

ONG Sylvatrop a récolté des données préliminaires à un inventaire de chimpanzés en 2007.

Quelques données sont récoltées par la surveillance quotidienne des écogardes

2- Planification : A quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion:

RF Kankan

- 1) Conservation des ressources naturelles par les méthodes de gestion participatives avec les populations riveraines
- 2) Gestion durable des ressources pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Parc Diwasi

- 1) idem
- 2) idem
- 3) valorisation des ressources par les activités touristiques.

Les objectifs de gestion de l'AP sont connus mais ils ne sont que très faiblement appliqués du fait de l'absence de planification et de ressources adéquates pour les atteindre.

Les objectifs de gestion du parc sont connus mais ils ne sont que partiellement appliqués (pas de prise en compte de la valorisation touristique).

Objectifs cités dans le plan d'aménagement (PdA) : sans objet car absence de PdA..

Configuration de l'AP :

RF Kankan

Pas de zone de gestion différente à l'intérieur de l'AP. NB : du temps du projet GTZ, 5 zones de concentration de la faune avaient été déterminés. L'emplacement de Diwasi est l'un d'eux.

Parc Diwasi

Il est composé d'une ZIP (zone intégralement protégée) centrale et d'une zone tampon autour.

Plan de gestion/aménagement :

RF Kankan

Pas de document de gestion
NB : Une esquisse de plan de gestion avait été initiée par la GTZ mais le plan n'a pas été formalisé et n'est pas utilisé à l'heure

Parc Diwasi

Pas de document de gestion.

actuelle.

Plan de travail :

RF Kankan

Pas de plan de travail.

Parc Diwasi

Il n'y a pas de planification globale des activités de gestion de l'AP mais certains aspects de planification bénéficient d'un programme de travail sur un an (activités liées à l'appui aux populations).

Suivi évaluation :

RF Kankan

Il n'y a pas de mécanismes de contrôle et d'évaluation de la gestion de l'AP.

Parc Diwasi

Il n'y a pas de mécanismes de contrôle et d'évaluation de la gestion du parc.

3- Intrants : De quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains :

	RF Kankan	Parc Diwasi
Personnel de l'AP	4 fonctionnaires de l'Etat	2 cadres (chef de projet et administrateur) 7 écogardes 2 techniciens de maintenance 10 à 30 agents temporaires
Profil	Ingénieurs des eaux et forêts et ingénieurs agronomes	License en sciences économiques et comptable Ecogardes et technicien n'ont pas reçu de formation)

Recherche :

RF Kankan

Il n'y a plus d'activité de recherche dans l'AP. Mais en 2007, une étude sur la gestion communautaire et la protection du fleuve Dion avait été réalisée par des étudiants, au moment du projet bassin versant. Ces données ne sont pas disponibles pour les gestionnaires.

Parc Diwasi

Il n'y a jamais eu d'activité de recherche.

Moyens financiers :

	RF Kankan	Parc Diwasi
Budget annuel actuel	Néant	185 000 € dont 50 000 € alloués au fonctionnement et 135 000 € alloués aux infrastructures.
Source de financement	Néant NB : mais de 1998 à 2000, la GTZ finançait à hauteur de 105 millions de FG par an.	Fonds privés et Diwasi et fonds récoltés par l'ONG Non Nobis.

4- Processus de gestion : Comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles:

RF Kankan

Les pré-requis pour la gestion active d'écosystèmes n'avaient pas été déterminés. Les techniques de gestion réalisées dans le cadre du projet AGIR (gestion des feux, sensibilisation et éducation, etc) dans d'autres AP pourraient servir de base de réflexion pour la gestion de Kankan.

Parc Diwasi

Les pré-requis pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces et de valeurs culturelles ne sont pas connus (pas de connaissance sur les techniques de gestion de ressources naturelles) d'où la nécessité de collaborer avec les gestionnaires de Kankan sur ces aspects techniques.

Gestion du personnel :

	RF Kankan	Parc Diwasi
Principales activités	1) Sensibilisation auprès des communautés sur la gestion des feux de brousse et du braconnage (via les comités de gestion villageois) 2) Gestion des incendies (pare-feux, mise à feu précoce) en collaboration avec la population 3) Inventaires de faune dans les zones giboyeuses en collaboration avec les chasseurs	1) idem 2) idem 3) Application de la loi et surveillance
Besoin en formation	a) Planification et gestion d'une AP b) Informatique c) (échanges d'expérience avec d'autres AP)	a) Planification et gestion d'une AP b) Technique de surveillance c) technique de suivi écologique
Besoin en effectif supplémentaire	20 gardes pour la surveillance 5 techniciens pour le suivi écologique 1 technicien pour le reboisement	12 écogardes 1 spécialiste en gestion des AP pour appuyer chef de projet

Gestion du budget :

RF Kankan

Sans objet car pas de budget.

Parc Diwasi

La gestion du budget est adéquate mais pourrait être améliorée.

Le budget n'est pas sécurisé et la gestion est entièrement dépendante de fonds externes ou de financement annuel.

Infrastructure et équipement :

RF Kankan

Pas d'infrastructure ni équipement.

Parc Diwasi

1) Base vie (Très bien entretenue) :

- bureaux, salle de conférence, locaux techniques ;
- locaux d'hébergement pour 32 personnes (visiteurs et touristes) ;
- équipement : véhicule, connexion internet.

2) Aménagement de l'AP :

Pas d'aménagement mais quelques équipements disponibles (1 GPS et 1 piège photo) mais non utilisé en pratique.

Education et Sensibilisation :

RF Kankan

Quelques réunions villageoises pour faire de la sensibilisation sur les feux de brousses, le braconnage (chasse et pêche) et la coupe de bois.

⇒ il y a des programmes limités et ciblés d'éducation et de sensibilisation, mais ils ne découlent pas d'une planification globale.

Parc Diwasi

- activités de sensibilisation dans quelques écoles ;
 - sensibilisation groupement villageois via les sages et autorités villageoises.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé) :

RF Kankan

Aujourd'hui il y a très peu d'interaction entre les gestionnaires et les riverains (prise de contact avec les autorités locales),

Les gestionnaires de la RF de Kankan et du parc de Diwasi ont des contacts réguliers (mais informels) depuis leur arrivée en poste (il y a quelques mois).

Parc Diwasi

Interactions régulières avec les autorités des villages avoisinants mais la coopération est limitée aux activités de surveillance.

Place des communautés locales dans les prises de décisions relatives à la gestion de l'AP :

RF Kankan

Néant car pas de prise de décision de gestion au niveau de l'AP.

Parc Diwasi

Les populations riveraines sont consultées avant prise de décision par le gestionnaire du parc.

Tourisme :

RF Kankan

Aucune activité touristique à l'heure actuelle. Un opérateur (ONG Indigo) avait identifié plusieurs sites touristiques potentiels mais ils ne sont pas exploités.

Parc Diwasi

Aucune activité touristique n'est encore développée mais les prises de contacts avec les opérateurs touristiques sont sur le point de débiter.

5- Résultats:

Qu'a-t-on réalisé ? et qu'est ce qui a changé ?

Accueil visiteurs :

RF Kankan

Il n'y a ni installation ni service pour visiteurs.

Parc Diwasi

- 32 hébergements au niveau de la base vie ;
- 2 cases d'accueil aménagées dans des villages ;
- il existe 3 vestiges de miradors sur des promontoires.

Droits et taxes :

RF Kankan

Aucune taxe ne revient à l'AP car elles sont perçues par l'administration des eaux et forêts (permis de chasse et taxe de coupe de bois).

Parc Diwasi

Aucun droit ou taxe n'est perçu par le parc.

Etat des lieux :

RF Kankan

Une partie de la biodiversité et les valeurs écologiques et culturelles sont sévèrement dégradées (aucune activité de gestion depuis 2000) mais certaines zones très enclavées seraient naturellement préservées.

Parc Diwasi

Une partie de la biodiversité et des valeurs écologiques et culturelles sont sévèrement dégradées mais il n'y a pas de données permettant d'évaluer leur degré de dégradation.

Il y a quelques programmes ponctuels de réhabilitation des espaces dégradés dans la zone tampon mais les espaces utilisés ne sont pas forcément adaptés (un en 2007, un en cours et un en projet).

Accès :

RF Kankan

Il n'y a pas à l'heure actuelle de système de protection permettant de contrôler l'accès et l'utilisation des ressources de l'AP. Seules les zones très enclavées sont difficiles à atteindre en saison pluvieuse.

Parc Diwasi

Les systèmes de protection permettent un contrôle partiel de l'accès et de l'utilisation de la réserve selon les objectifs établis.

Retombées économiques pour les communautés:

RF Kankan

Néant

Parc Diwasi

- Retombées directes par l'emploi des écogardes et la valorisation des ressources de l'AP (apiculture, saponification avec le karité) ;
- Retombées indirectes via les appuis fournis par l'ONG Non Nobis (équipement scolaire et de santé, forage et puits améliorés, appui aux activités de maraîchage).